



MISSION

Le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) contribue à la pleine prise en charge de l'éducation par ses Premières Nations membres et à l'exercice de leur compétence inhérente.

Le CEPN représente et défend les intérêts de cette force collective en mettant en valeur les réalités de chaque Nation, et ce, dans le respect de son identité, de sa culture et de ses traditions. L'excellence, la réussite éducative, la fierté culturelle, ainsi que le contrôle de l'éducation par et pour les Premières Nations, sont au cœur de sa mission.